

Paysages viticoles du Beaujolais Vignes au printemps – Avril 2013 - Beaujolais des pierres dorées et Brouilly...De label en label...

De label en label, le Beaujolais...

Marie-France Rochard- *avril 2013*

Cette présentation s'appuie sur le regard de Marie-Sabine Douriou dans sa « Promenade en AOC viticole » éditée dans les Carnets du paysage-n°19 chez Actes Sud. **La qualité environnementale est-elle lisible dans le paysage ?** s'interrogeait l'auteur en parcourant plusieurs régions viticoles de France...

1- Vignobles et découvertes.

20 avril 2013 –

Labellisés « **Vignobles et découvertes** » depuis deux ans, les paysages de la région du Beaujolais des Pierres dorées renaissent des brumes de l'hiver en ce printemps 2013 froid et pluvieux.

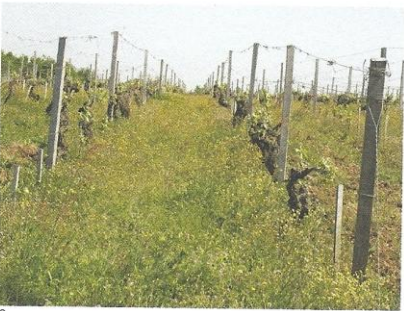
Attribué pour la beauté des paysages et leur attrait touristique, ce label peut aussi être le symbole de la qualité de la production viticole.



Même par temps gris, le vert tendre des herbes nouvelles



Le Bois-d'Oingt : rayons de soleil sur le sol en fleurs



LE PAYSAGE DE L'HERBE

PAR LES BANDES ENHERBÉES

Marquant une mutation du paysage viticole depuis quelques années (en réponse à un resserrement des contraintes environnementales imposées par la réglementation européenne, face notamment au constat de pollution quasi généralisée des eaux de surface, comme des nappes phréatiques) a émergé un motif paysager jusqu'alors inhabituel en viticulture non biologique : la bande enherbée, que la viticulture dite "traditionnelle" ou "raisonnée" tend progressivement à adopter (sous l'encouragement de quelques subventions).

Frein à l'érosion, source de diversité et de vie des sols, ces bandes d'herbe ne sont pas nouvelles en viticulture biologique (8), mais s'y pratiquent de plus en plus en alternance avec des rangs désherbés mécaniquement et un travail des sols en période de production, afin de ne pas réduire des rendements déjà très maîtrisés, que les engrais chimiques absents n'entretiennent pas artificiellement (9, 7).

Mais si, de loin, une rayure d'herbe ressemble à une autre, il y a bande enherbée et bande enherbée. La diversité des espèces qui les composent, leur largeur, leur entretien, leur persistance saisonnière sont autant de signes éclairant des pratiques, en principe vertueuses environnementalement, mais qui le sont, à y regarder de plus près, très inégalement.

Fauchées ou tondues, ces bandes enherbées sont en effet parfois si réduites par la viticulture dite "traditionnelle", si artificialisées, qu'elles paraissent être à l'écologie ce que le papier peint à fleurs est au jardin.

L'argument avancé, par les organismes techniques professionnels, d'une réduction de 75 % des utilisations d'herbicides par les exploitants "traditionnels" ou "raisonnés"

Extrait de Marie-Sabine Douriou : Promenade en AOC viticole...

Carnets du Paysage- n°19

Tourisme et découvertes des vignobles :

« Lancé en 2009, le label **Vignobles & Découvertes** vise à promouvoir le tourisme sur le thème du vin et de la vigne.

Il est attribué, pour une durée de 3 ans, par les ministres chargés du tourisme et de l'agriculture, après recommandation du Conseil Supérieur de l'Oenotourisme.

Le label distingue des destinations à vocation touristique et viticole proposant une offre de produits touristiques complémentaires (hébergement, restauration, visite de cave et dégustation, musée, événement,...) qui facilitent l'organisation de séjours s'appuyant sur des prestations qualifiées et de qualité. »



*La chapelle de Mont-Joly à Saint-Laurent d'Oingt, cernée par les vignes,
elle domine la région tout alentour*



1



2



3

LE PAYSAGE DE L'HERBE

PAR SON ABSENCE, PAR SA PRÉSENCE

Absente, agonisante, morte, résurgente ou envahissante : toujours l'herbe nous renseigne.

Quoique l'enherbement total et permanent soit reconnu comme la pratique la moins défavorable au maintien de la diversité, comme à la biomasse et à la vie microbienne des sols, dans l'espace rural cultivé, il reste peu mis en œuvre. La viticulture biologique ne le pratique (photos 1, 2, 3), le plus souvent, que saisonnièrement ou lorsqu'il s'agit de réguler des rendements trop forts (causes d'affaiblissement de la qualité finale du vin). En revanche, pour la viticulture non biologique, l'herbe est la concurrente de la vigne, donc, dans un contexte de loi du marché et d'exploitation productiviste, un ennemi à éliminer au même titre qu'un autre concurrent.

En viticulture biologique, l'enherbement – sur et entre les rangs de vignes – est donc usuellement laissé, *a minima*, des vendanges à la repousse printanière et parfois mis en pâture en période hivernale par des moutons, des ânes ou des vaches, parqués grâce à des systèmes de clôtures électriques solaires, légères et amovibles.

Au printemps, la repousse de l'herbe est soit conservée de manière permanente et simplement fauchée ; soit partiellement maintenue un rang sur deux ou sur trois (ce qui facilite les passages de tracteurs ou d'engins de traitement, en sol peu drainant ou lors d'épisode pluvieux prolongé) ; soit éliminée mécaniquement sur le rang et l'inter-rang par un débattage et un rebuttage (décavaillonnage/recavaillonnage) ou un labour peu profond de l'inter-rang associé sur le rang à un travail à l'intercep (engin à



*Vignes en culture Biologique à Oingt
Les Condamines (Serge et Quentin Morel)*



Les ceps bien taillés



Voient sortir les premières feuilles



*Alors que les petites pousses rouges des jeunes vignes,
signes de renaissance, se devinent à peine
à Oingt sur la plantation du Chêne*



*Vertes en toutes saisons, les vignes de la région du sud-Beaujolais
En culture raisonnée, Terra Vitis , ou en culture biologique...*

2- La Charte de Fontevraud

**La région de Brouilly, AOC prestigieuse du Beaujolais,
veut protéger ses paysages**

et s'est engagée à respecter les recommandations de la charte de Fontevraud

<http://www.espace-des-brouilly.com/brouilly- le mont inspire/charte de fontevraud-c-438 3 394 472.html>



En avril 2013 les vignes recouvrent les coteaux de Brouilly



Mais le soleil n'éclaire que des terrains encore dépourvus de verdure

« **La Charte Internationale de Fontevraud** a été élaborée sous l'impulsion de l'Interprofession InterLoire et de la « Mission du Val de Loire » à la suite de **l'inscription sur la liste du patrimoine mondial par l'UNESCO de la région Val de Loire en 2000** et du colloque international de Fontevraud « **Paysages de vignes et de vins** » qui s'est tenu en juillet 2003.

La charte s'adresse à l'ensemble des territoires viticoles ayant adopté des règles de production intégrant une gouvernance des terroirs.

Elle a pour ambition d'inciter tous les acteurs des territoires viticoles, collectivités locales, syndicats viticoles, opérateurs de la culture et du tourisme, universités et laboratoires à s'engager dans des démarches paysagères volontaires et concertées conjuguant, dans une logique de développement durable, l'optimisation de la production viticole à la valorisation culturelle et touristique de ces paysages, dans le cadre d'un réseau international d'excellence.

Elle s'organise autour de 4 engagements :

• **La connaissance**

des paysages viticoles dans ses dimensions esthétiques, culturelles, historiques et scientifiques, ouvrant sur une lecture avertie de l'organisation paysagère de ces terroirs afin de mieux motiver les décisions d'aménagement, qu'elles soient le fait des collectivités publiques ou professionnelles.

•L'échange

entre les différents métiers et partenaires institutionnels de la filière vitivinicole des territoires concernés, afin de renforcer la capitalisation des savoir-faire et leurs transmissions dans le cadre d'actions de sensibilisation et de formation à la composante paysagère.

•La préservation

des aires viticoles et de leurs patrimoines pour une meilleure prise en compte de la qualité des paysages de vigne dans des projets d'équipement et de développement des territoires urbains, périurbains et ruraux (mesures incitatives de valorisation paysagère et de réhabilitation du patrimoine, protection réglementaire des paysages).

•La valorisation de ces paysages :

- en optimisant les qualités intrinsèques du paysage (pertinence des systèmes de conduite de la vigne, systématisation des diagnostics paysagers)
- en favorisant une coopération technique et scientifique mutualisée
- en développant une offre de services touristiques d'accueil et de découverte (circuits de compréhension et de valorisation des paysages impliquant les viticulteurs et les collectivités locales). »



Au printemps, les vignes semblent encore bien arides- Brouilly avril 2013



dans l'attente des premières feuilles...

La diversité des modes de culture et des paysages en 2013. accompagnent et caractérisent les vignobles du Beaujolais, avec une meilleure sensibilisation à la protection de ces paysages et à des modes de culture plus respectueux de l'environnement.

Photos Quentin Morel et Marie-France Rochard

A lire l'article complet de Marie-Sabine Douriou

dans la revue » Carnets du paysage » n° 19

MARIE-SABINE GOURIOU

Promenade en AOC viticole

La qualité environnementale est-elle lisible dans le paysage ?

Là où le sol s'est enlaidi, là où toute poésie a disparu du paysage, les imaginations s'éteignent, les esprits s'appauvrissent, la routine et la servilité s'emparent des âmes et les disposent à la torpeur et à la mort. Parmi les causes qui dans l'histoire de l'humanité ont déjà fait disparaître tant de civilisations successives, il faudrait compter en première ligne la brutale violence avec laquelle la plupart des nations traitaient la terre nourricière.
Elisée Reclus, *Du sentiment de la nature dans les sociétés modernes*, 1866.

*Nos sociétés redécouvrent que nous vivons dans un monde fini et limité.
Et dans ce monde fini et limité, l'art de faire pousser chaque année sans épuiser la terre, ni les sols, ni les travailleurs, ni les nappes phréatiques, redevient un art d'avenir.*

Jean Viard, *Lettre ouverte aux paysans et aux autres sur un monde durable*,
L'Aube, La Tour d'Aigues, 2009.

Tous les paysages de vignes ne se ressemblent pas. Même mitoyens, ils diffèrent au gré des pratiques culturelles de leur propriétaire ou exploitant. La mosaïque du parcellaire viticole reflète d'ailleurs si bien ces différences qu'il est possible de retracer le découpage cadastral du vignoble, presque sans erreur, en suivant simplement les changements de matières, de couleurs, de structures, lisibles en vue aérienne à toutes les échelles.

Marie-Sabine Gouriou, paysagiste DPLG et avocate de formation, prépare une thèse en sciences et architecture du paysage à l'Ecole nationale supérieure du paysage de Versailles/Abies sous la direction de Gilles Clément et Philippe Guttinger. Sa recherche initiée en 2007, dont le présent article ne donne qu'un aperçu partiel, interroge les *interrelations paysage, environnement et droit* et invite ce faisant à une réflexion sur l'apport du droit au paysage et à sa qualité environnementale. La posture n'est pas ici celle d'un juriste qui aborde le paysage à la lumière du droit, mais, à l'inverse, celle d'un paysagiste qui considère l'apport du droit au paysage et à l'environnement et qui, pour ce faire, interroge dans une perspective transdisciplinaire l'écologie, l'agronomie, la géographie, le droit, la philosophie, entre autres matières convoquées par son objet de recherche, le paysage.